



CHARTRE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE NOCTURNE

2023
Respectons
nos nuits

Rejoignez-nous !

Mesdames, Messieurs,
Chers exploitantes et exploitants, gérantes et gérants

Grâce à vous, la vie nocturne est l'un des moteurs de la vitalité de notre ville !

Ce dynamisme est aussi encouragé par une volonté politique forte qui s'est traduite par la création en 2006 d'une charte pour la qualité de la vie nocturne. Elaborée par la Ville de Lyon avec la Préfecture et les représentants des établissements de nuit lyonnais, cette charte fixe des règles pour accompagner le développement de la vie nocturne tout en respectant le vivre-ensemble si cher à notre cité. Elle établit également un cadre de dialogue entre les différents acteurs, mais aussi un cadre de concertation permettant de travailler sur des initiatives concrètes autour du développement touristique, de la vie culturelle et festive, de la prévention des conduites à risques...*

En cette année 2023, une nouvelle dynamique se met en place. Pour démontrer la responsabilité du secteur et pour favoriser la tranquillité et le bien-être de toutes et tous, votre engagement est indispensable.

Envoyez-nous votre demande via le formulaire au recto avant le 10 mars 2023.

Rejoignez-nous pour construire ensemble une vie nocturne de qualité !

Mohamed Chih

Adjoint au Maire de Lyon
délégué à la Sûreté, la Sécurité
et à la Tranquillité

Camille Augéy

Adjointe au Maire de Lyon
déléguée à l'Emploi
et à l'Économie durable

Sylvie Tomic

Adjointe au Maire de Lyon
déléguée à l'Accueil,
à l'Hospitalité
et au Tourisme responsable

* Pour plus de renseignement sur le contenu de la charte 2023, contacter Coline Magnin au service Tranquillité Publique de la Direction Sécurité et Prévention de la Ville de Lyon : coline.magnin@mairie-lyon.fr - 04 72 07 38 31



CHARTRE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE NOCTURNE

2023
Respectons
nos nuits

DEMANDE D'ADHÉSION

Je soussigné(e), Madame, Monsieur _____

Gérante, gérant de l'établissement (enseigne) _____

Type d'établissement (bar, restaurant...) _____

Adresse _____

Téléphone / mail _____

Déclare vouloir adhérer à la charte pour la qualité de la vie nocturne*.

De fait, je m'engage solennellement à appliquer les dispositions suivantes destinées au respect de l'ordre, de la sécurité et de la tranquillité publique :

- Respecter les lois et règlements en vigueur ou à venir et régissant mon activité.
- Prendre toutes les dispositions de manière à assurer le bon ordre dans mon établissement ainsi qu'à ses abords, et veiller tout particulièrement à maintenir la tranquillité du voisinage.
- Faire effectuer une étude d'impact en cas de travaux ou de modifications susceptibles d'avoir des conséquences sur le niveau d'isolement acoustique.
- Informer mes clients sur les bonnes pratiques liées à la vie nocturne (civisme à la sortie de l'établissement).
- Être présent dans mon établissement lors de la location de ce dernier.
- Maintenir dans un état de propreté irréprochable les abords de mon établissement et les équiper de cendriers non amovibles.
- Respecter les dispositions de la loi du 22 juillet 2009 et notamment mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur les risques de consommation excessive d'alcool.
- Veiller à empêcher tout trafic et toute consommation de stupéfiants.

Pour plus de renseignements sur le contenu de la charte 2023, contacter Coline Magnin au service Tranquillité Publique de la Direction Sécurité et Prévention de la Ville de Lyon : coline.magnin@mairie-lyon.fr - 04 72 07 38 31

Fait à Lyon, le _____ 2023
Nom et cachet de l'établissement

Signature de la gérante, du gérant

Formulaire à retourner avant le 10 mars 2023 :
Direction Sécurité Prévention - Service Tranquillité Publique
Ville de Lyon - 69205 Lyon cedex 01
prevsecu.licence@mairie-lyon.fr

*L'adhésion ne sera définitive qu'après validation de la demande par le Comité d'Adhésion